

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 08

Date de la convocation : 06.05.2022

Date d'affichage : 13.05.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 12 mai.2022

01247.2022.5 8

L'an deux mil vingt DEUX, le 12 mai à 19 heures

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER.
JF JOLY. M. VUILLERMOZ.P.ECAILLE.C.GROSGURIN

Absents Excusés : S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE
G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

M.P.ECAILLE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET /2022.5 Approbation du programme prévisionnel d'actions par l'ONF

Le vice-président de la commission compétente pour la forêt présente le bilan technique de l'année 2022 pour la forêt communale, d'où il ressort que l'intégralité du programme a été exécuté, suivi du bilan financier, qui fait apparaître un total de dépenses (hors taxes foncières) de 16 003 et de recettes de 55 449 € (coupes de bois et location pour un pylône téléphonique), soit un bilan hors aides de 39 446 € et avec aides Sylvact, de 42 302 €.

Il présente ensuite le programme de travaux proposé pour 2022. À l'issue de cette présentation,

Considérant le document établi par l'ONF présentant les actions proposées pour 2022 à la décision de la commune avec leur localisation, tel qu'annexé à la présente délibération, pour un total de 11 820 € TTC, soit 9 850 € HT € en fonctionnement plus 6 796 € de frais de garderie et 30 120 € TTC, soit 25 1000 € HT en investissement, soit au total 35 500 € HT (sachant que, en matière forestière, la commune récupère la TVA),

Considérant que ce programme est d'un montant supérieur aux montants moyens des précédentes années,

Considérant que cela provient de ce qu'il comprend :

- les travaux habituels d'entretien courant ou d'investissement,
- mais aussi d'une part l'entretien de la route de la Maréchaude sur la partie appartenant à la commune de Mijoux, dans l'attente de décisions sur une éventuelle réfection, nécessitant une concertation avec les propriétaires de l'ensemble de la route,
- d'autre part et surtout la réfection de la toiture du chalet forestier du Chalet, en particulièrement mauvais état depuis au moins 2016, date d'établissement d'un premier devis,

Considérant qu'en conséquence il est nécessaire de remplacer cette toiture et les éléments de charpente abimés par l'eau au titre de la préservation du patrimoine communal,
Considérant le total d'investissement s'élevant à 25340.00€ HT
Considérant le total du fonctionnement s'élevant à 10160€ HT
Soit une somme globale de 35500€ HT soumise au régime de remboursement de la TVA,
Considérant les recettes attendues des coupes de bois et de la concession d'un pylône pour la téléphonie, à savoir 36 300 € HT,

Madame le maire propose d'adopter les actions soumises dans leur ensemble.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le programme d'actions pour l'année 2022 soumis par l'ONF et joint en annexe
- **Dit** que les crédits sont inscrits au BP 2022
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8+3 Pouvoirs

M. VIALLET. D. JULLIARD. E. LEE. MC COUTURIER. JF JOLY. M. VUILLERMOZ. P. ECAILLE.C. GROSGURIN.

S. JUHEN a donné pouvoir à M. VIALLET ; J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à E.LEE ; G.LEGAY a donné pouvoir à D. JULLIARD

Délibération 01247.2022.5 8

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, MIALLET



FORÊT COMMUNALE de MIJOUX

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE AIN / LOIRE / RHÔNE UT PAYS DE GEX 17, rue du Stade 01710 THOIRY Tél : 04 50 41 30 12	Destinataire Madame le Maire COMMUNE de MIJOUX 01410 MIJOUX
--	---

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.
Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF).
Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

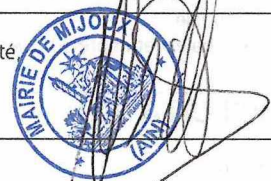
DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX DE MAINTENANCE				
☐ Entretien du parcellaire Localisation : Parcelles B1a, B1b et I2 Ouverture de layon, peinture des liserés et pose de plaques de parcelle.	4,50	KM		F
☐ Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : Forêt communale Fauchage des abords des chalets et imprévus divers.	1,00	U		F
Sous-total			3 320,00 € HT	
TRAVAUX D'EXPLOITATION				
☐ Abattage, façonnage Localisation : Parcelles diverses Exploitation et transport des bois de la fête des bûcherons. Facture d'exploitation directement payée par la commune estimée à 1500 euros HT.	1,00	U		F
Sous-total			1 800,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNES				
☐ Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis Localisation : C2.u, E2.u Enrichissement en futaie irrégulière par fourniture et mise en place de 1000 plants d'épicéas en godets 350 cm3 origine PAB503 taille 25/40. Plantation au pied des souches. Y compris garantie de reprise d'un an. Travaux susceptibles d'être subventionnés à 50% par Sylv'actes. Montage du dossier par l'ONF.	1 000,00	PL		I
Sous-total			3 740,00 € HT	
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
☐ Travaux d'entretien de route revêtue Localisation : Route forestière de la Maréchaude Participation à la réfection ponctuelle de la route forestière de La Maréchaude : rebouchage des nids de poule. Travaux réalisés à l'entreprise. Facture payée directement par la commune estimée à 4500 euros HT.	3,60	KM		F
Sous-total			5 040,00 € HT	
TRAVAUX D'ACCUEIL				
☐ Travaux d'investissement sur immobilier bâti de plus de 2ans Localisation : Chalet du Challet Réfection de la toiture du chalet. Le montant à régler directement par la commune est estimé à 20000 euros HT.	1,00	U		I
Sous-total			21 600,00 € HT	

FORÊT COMMUNALE de MIJOUX

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
Cocher les actions retenues				

Total Investissement	Total Fonctionnement	Total : 35 500,00 € HT
25 340,00 € HT	10 160,00 € HT	

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.
Les montants indiqués intègrent, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre.

Remarques de la Collectivité	
Madame Le Maire Martine VIALLET	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, JEAN-LOUIS ROSSERO	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité
Date :	

Mijoux, le
13/5/2022.